

PLAN DE RELANCE

Un plan de relance territorialisé et différencié, en articulation avec les CPER

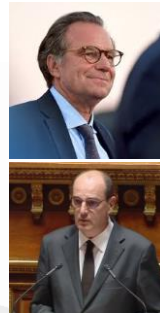
Le Premier ministre était présent au Congrès de Régions de France organisé le 19 octobre dernier. Il est revenu sur l'accord passé entre les Régions et l'Etat qui acte une mise en œuvre différenciée et territorialisée du plan de relance économique.

Cet accord comporte notamment les engagements suivants :

- L'Etat et les Régions poursuivent leur mobilisation au service de la relance des secteurs économiques les plus touchés par les conséquences de la crise du Covid ;
- L'Etat et les Régions s'accordent sur des priorités stratégiques à inscrire dans les CPER et les accords de relance pour construire « le monde d'après » ;

« Cet accord est fondé sur la conviction partagée par l'Etat et les Régions que le CPER et le CCT constituent des supports adaptés à une relance durable »

« Par cet accord, nous nous engageons à soutenir, à relancer l'investissement à hauteur de 20 milliards d'euros chacun, dont environ 12 milliards d'euros sur l'enveloppe des CPER et 8 milliards de crédits du plan de relance »



La territorialisation du Plan de relance

Le 23 octobre une circulaire sur la territorialisation du Plan de relance a été publiée et adressée à tous les préfets de départements et de régions ainsi qu'aux directeurs régionaux des finances publiques. Cette circulaire détaille les enjeux de la territorialisation du plan de relance pour assurer son déploiement et son efficacité.

Pilotage et suivi : La circulaire confirme les engagements donnés par Jean CASTEX aux présidents de régions et notamment sur le fait qu'ils coprésideront le **comité régional de pilotage et de suivi** aux côtés du préfet de région et du directeur régional des finances publiques (DRFIP). A condition pour le président de région d'avoir signé un accord de relance avec l'Etat. Ces comités devront comprendre « des représentants des collectivités locales, des partenaires sociaux, des milieux socio-professionnels, les préfets de départements, les services déconcentrés de l'Etat, notamment le recteur d'académie, et les opérateurs (Bpifrance, Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie - Ademe, Agence nationale de habitat - Anah) ». Ils devront « assurer l'information des citoyens, des collectivités et des entreprises de la région », « assurer le suivi des mesures déconcentrées », signaler les difficultés... Ils remettront une synthèse mensuelle de leurs travaux.

Un **comité départemental** sera également mis sur pied pour le suivi des opérations localisées dans le département. Il associera les élus (conseil départemental et EPCI), ainsi que les représentants des forces économiques, sociales et environnementales.

Actions territorialisées : La circulaire revient sur les **trois types d'actions territorialisées** du plan de relance, qui se montent au total à 16 milliards d'euros (sur les 100 milliards d'euros du plan) : des projets déconcentrés et souvent gérés par des opérateurs ; des enveloppes spécifiques sous la responsabilité des préfets ciblant en priorité les quartiers de la politique de la ville et les territoires ruraux, sur des projets de rénovation thermique des bâtiments, de mobilité du quotidien... ; des crédits correspondant aux différentes lignes de France Relance dont la gestion sera déconcentrée « au fur et à mesure ».

Contractualisation : La circulaire détaille enfin les modalités de contractualisation avec les collectivités. La territorialisation passe tout d'abord par un accord régional de relance signé entre le préfet et le président de région. Cet accord qui doit être négocié dans le même calendrier que celui des contrats de plan Etat-région (CPER), peut être signé en amont de la signature du CPER (ou des avenants aux contrats de convergence et de transformation en outre-mer).

Au niveau infra-régional, des contrats de relance et de transition écologique pourront être signés pour un ou plusieurs projets locaux avec les départements, les établissements intercommunaux et les communes, « si ceux-ci sont désireux d'entrer dans une telle démarche ».

Plan de relance : Les associations d'élus plaident ensemble pour une territorialisation et un ciblage sur l'écologie

L'APVF, ADCF, AMF, ANPP, FNAU, France Urbaine et Villes de France ont écrit le 16 octobre dernier au Premier ministre pour lui demander des précisions sur le fléchage des fonds prévus par le plan de relance mais aussi sa territorialisation.

Plusieurs associations de collectivités s'inquiètent de l'absence de visibilité sur l'affectation des sommes annoncées. **Les collectivités réclament une présentation « claire de la ventilation des fonds »**. Les associations d'élus ont également fait part de leur inquiétude quant à la faible présence du volet territorial dans la future politique de cohésion. Pour rappel, l'Union européenne doit financer 40 milliards des 100 milliards prévus par le plan de relance. La politique européenne et nationale doivent bien s'articuler au service des territoires et de la transition écologique.



Comment suivre activement la mise en œuvre des plans dans les territoires ?

Mieux comprendre la déclinaison du plan France Relance dans les territoires et la préparation des contrats de plan Etat-régions :

- SEANCE PUBLIQUE suit et décrypte l'articulation des différents outils, le pilotage et les lieux de décision entre l'Etat et les régions ;
- SEANCE PUBLIQUE analyse les appels à projets, les appels à manifestations d'intérêt lancés par chaque régions dans le cadre de la relance territoriale en lien avec les compétences clés : mobilité, industrie, alimentation, santé

➤ Pour en savoir plus : [cliquez-ici](#).

Les associations d'élus tiennent leurs assemblées générales

Plusieurs associations d'élus ont procédé à l'élection de leurs nouveaux bureaux suite aux dernières élections municipales.

Johanna ROLLAND élue Présidente de France Urbaine



La Maire de Nantes et Présidente de Nantes Métropole a été élue lors du premier Conseil d'administration de France urbaine, pour la mandature 2020-2026, le 24 septembre 2020.

Elue, JOHANNA ROLLAND a soumis à la validation de l'ensemble des maires et des présidents membres de France urbaine un nouveau Bureau composé de 18 membres. Ont ainsi été élus : **Nathalie APPERRE**, Maire de Rennes, présidente de Renne Métropole (Secrétaire générale) ; **Benoît ARRIVE**, Maire de Cherbourg en Cotentin ; **Christophe BECHU**, Maire d'Angers et président d'Angers Loire Métropole ; **Michel BISSON**, Président de Grand Paris Sud ; **Joël BRUNEAU**, Maire de Caen, président de Caen la mer (élu trésorier) ; **François DE MAZIERES**, Maire de Versailles ; **Christian ESTROSI**, Maire de Nice et président de la Métropole Nice Côte d'Azur ; **Anne HIDALGO**, Maire de Paris ; **Jean-Paul JEANDON**, Président de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise ; **Mathieu KLEIN**, Maire de Nancy et président de la Métropole du Grand Nancy ; **Frédéric LETURQUE**, Président du Grand Arras ; **Georges MOTHRON**, Maire d'Argenteuil ; **Jean-Luc MOUDENC**, Maire de Toulouse, président de Toulouse Métropole, élu 1er vice-président ; **Patrick OLLIER**, Président de la Métropole du Grand Paris ; **Eric PIOLLE**, Maire de Grenoble (élu 2e vice-président) **Arnaud ROBINET**, Maire de Reims ; **Johanna ROLLAND**, Maire de Nantes, présidente de Nantes Métropole ; **Anne VIGNOT**, Maire de Besançon, présidente de Grand Besançon Métropole.

Par ailleurs, le 19 octobre, le Bureau de France Urbaine a désigné les coprésidents des 10 premières commissions thématiques de l'association. A retenir :

- **Commission « Aménagement urbain, logement et habitat indigne »** : **Mathieu HANOTIN**, Maire (PS) de Seine-Saint-Denis, et **Catherine VAUTRIN**, Présidente (LR) de la communauté urbaine du Grand Reims
- **Commission « Economie des Territoires »** : **Michèle LUTZ**, Maire (LR) de Mulhouse, et **Anne VIGNOT**, Maire (EELV) de Besançon, Présidente de Grand Besançon Métropole ;
- **Commission « Finances et Fiscalité »** : **François REBSAMEN**, Maire (PS) de Dijon et Président de Dijon Métropole, et **Arnaud ROBINET**, Maire (LR) de Reims
- **Commission « Transports et Mobilités »** : **Michaël DELAFOSSE**, maire (PS) de Montpellier, Président de Montpellier Méditerranée Métropole, et **François GROSSIDIER**, Maire (LR) de Metz, Président de Metz Métropole.
- **Commission « Transition Ecologique »** : **Nicolas MAYER-ROSSIGNOL**, Maire PS de Rouen, Président de la Métropole de Rouen Normandie, et **Jean-Luc MOUDENC**, Maire (LR) de Toulouse, Président de Toulouse Métropole.

« C'est pour faire vivre cette diversité que j'entends placer ma présidence sous le signe de coopérations renforcées au service d'une nouvelle étape de la décentralisation »
(Johanna ROLLAND)



Villes de France renouvelle son bureau



L'Association Villes de France, qui regroupe les villes de 10 000 à 100 000 habitants et leurs intercommunalités, a tenu son assemblée générale de renouvellement des instances par visioconférence le 8 octobre dernier.



Renouvelé à hauteur de 43%, le nouveau conseil d'administration a réélu **Caroline CAYEUX**, maire (DVD) de Beauvais, présidente de la

communauté d'agglomération du Beauvaisis, présidente de l'ANCT, à la présidence de l'association qu'elle assume depuis 2014. **Jean-François DEBAT**, maire (PS) de Bourg-en-Bresse, président de la communauté d'agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse, a quant à lui été reconduit unanimement dans ses fonctions de président délégué, qu'il assume aussi depuis 2014.

Les autres membres du bureau :

- Les quatre vice-présidents : **Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL**, Maire (DVD) d'Albi et présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois ; **Frédérique MACAREZ**, Maire (LR) de Saint-Quentin et présidente de la communauté d'agglomération de Saint-Quentinois ; **David MARTI**, Maire (PS) du Creusot et président de la communauté urbaine Creusot Montceau ; **Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE**, Maire (PS) de Cahors et Président du Grand Cahors
- Le Secrétaire général : **Luc BOUARD**, Maire (LR) de La Roche-sur-Yon et Président de la Roche-sur-Yon agglomération
- Le secrétaire général adjoint : **Marc GRICOURT**, Maire (PS) de Blois (renouvelé)
- Le trésorier : **Philippe BUISSON**, Maire (PS) de Libourne
- Le trésorier-adjoint : **Jérôme BALOGÉ** : Maire (UDI) de Niort et président de la communauté d'agglomération de Niort.



Réunie en Assemblée générale à Paris jeudi 22 octobre, l'Association des Petites Villes de France a renouvelé ses instances et sa gouvernance (conseil d'administration et bureau).

Le nouveau conseil d'administration, renouvelé à hauteur d'un tiers de ses membres, a réélu **Christophe BOUILLON**, Maire (PS) de Barentin et ancien député de Seine-Maritime, à la présidence de l'APVF. **Loïc HERVE**, sénateur (UC) de Haute-Savoie et conseiller municipal de Marnaz, a été élu président délégué, en remplacement de Pierre JARLIER, ancien maire de Saint-Flour (Cantal), qui ne se représentait pas. Il a réélu **Antoine HOME**, Maire (PS) de Wittenheim (Haut-Rhin) comme Premier Vice-président et a élu une nouvelle Secrétaire générale, **Estelle BOMBERGER-RIVOT**, nouvelle maire (DVD) de Nogent-sur-Seine (Aube).

Election du bureau de l'APVF



ACTUALITÉS DES ASSOCIATIONS D'ÉLUS

Congrès des associations d'élus : où en est-on ?

Retour sur le congrès de Régions de France



Le 16^e Congrès de Régions de France s'est réuni le **19 octobre dernier**.

Dans son intervention d'ouverture, la Présidente de la région Ile-de-France, **Valérie PECRESSE**, a dénoncé « *l'enfer bureaucratique* » éprouvé par les régions au printemps dans la gestion de l'épidémie, appelant à ce qu'elles soient traitées **comme de « vrais partenaires »**.

« *La décentralisation, ce n'est pas une marotte d'élus locaux en mal de reconnaissance (...) C'est la réponse à une organisation pyramidale qui engendre bureaucratie, blocage et suspicion* » (V. PECRESSE)

« *Le Congrès des régions doit être le quartier général de la reconstruction (...) Notre défi commun, c'est de réussir la relance et la reconstruction de notre pays sur des bases plus fortes, plus modernes, plus résilientes* » (Renaud MUSELIER, Président de la Région Sud, Président de Régions de France)

« *Cette volonté commune s'est concrétisée le 28 septembre dernier par la signature à Matignon, avec vous tous, d'un partenariat centré autour de notre engagement réciproque à soutenir massivement la relance et la reprise économique* » (Renaud MUSELIER)

« *Je me réjouis de cet accord ambitieux qui marque sans doute une nouvelle étape dans les relations du Gouvernement avec les régions* » (Renaud MUSELIER).

L'Assemblée Des Départements de France reporte son Congrès annuel



Le 90^e congrès des départements de France qui était prévu du 4 au 6 novembre à La Rochelle est ajourné « **en raison de la situation épidémique du pays** », a annoncé le Président de l'Assemblée des départements de France, **Dominique BUSSEREAU**, président du Conseil départemental de la Charente-Maritime. L'ADF a indiqué dans la foulée que de nouvelles dates seraient annoncées en fonction de l'évolution des circonstances sanitaires et du calendrier électoral.

103^e Congrès des Maires : un format 100% digital



Dans le contexte de crise sanitaire, l'AMF lance une édition « 100% digitale avec 100% de participants réels » du Salon des Maires 2020, du 24 au 26 novembre prochains

Au programme : des rencontres entre exposants et élus locaux ; la possibilité pour les élus de rentrer en contact et de monter des rendez-vous avec des dirigeants et responsables des affaires publiques ; un programme de conférences construits sur des sujets divers (développement territorial, transition écologique, transition numérique, infrastructures et mobilités).

Le lien pour s'inscrire : [SMCL2020](https://www.smcl2020.com)

Tensions entre l'Etat et les régions autour de la décision de Maintenir fermés les petits commerces

La décision du Premier Ministre Jean CASTEX de ne pas revenir sur la fermeture des petits commerces dans le cadre du reconfinement, continue de susciter la polémique chez un certain nombre d'élus locaux.

Suite aux 71 arrêtés pris par des maires autorisant l'ouverture des petits commerces dans leur ville, le Ministre de l'Economie et des Finances Bruno Le MAIRE a dénoncé la « *poignée de maires irresponsables qui prennent des arrêtés contraires aux décisions prises par l'Etat (...) Ces élus pensent qu'ils protègent les commerçants. En réalité, ils menacent la santé des Français* ».

En réaction à ces propos, Philippe LAURENT, Maire (UDI) de Sceaux et Secrétaire général de l'AMF a demandé publiquement à Bruno Le MAIRE de « *retirer ses propos* », se disant « *extrêmement choqué* ». Il ajoute : « *Traiter ainsi les maires (...), qui sont auprès des populations, c'est une faute politique (...) Ce Gouvernement ne sait pas faire confiance. Or, il faut faire confiance* ».

Au terme d'une réunion de son comité directeur consacrée essentiellement à la fermeture des commerces, l'AMF a demandé « *une clarification du dispositif pour qu'il soit équitable et qu'il préserve au maximum l'avenir des entreprises concernées, dans le respect des règles sanitaires* ». L'association s'est dite prête à participer à la concertation autour de la « *clause de revoyure* » annoncée par le Premier ministre le 12 novembre pour évaluer l'efficacité des mesures.

Dominique BUSSEREAU, Président de l'Assemblée des Départements de France a également déclaré : « *Avant de décider des modalités du reconfinement, peut-être aurait-il fallu reparler au moins aux élus locaux pour tester les mesures ?* ».



Vers un report des élections régionales et départementales ?

Compte-tenu de l'évolution de la crise sanitaire, le gouvernement a annoncé à la mi-octobre la **mise en place d'une commission chargée d'examiner un éventuel report des élections régionales et départementales**. Le Premier ministre Jean CASTEX a ainsi confié le 21 octobre à l'ancien Président du Conseil constitutionnel et de l'Assemblée Nationale, **Jean-Louis DEBRE**, « **le soin de conduire une analyse juridique et pratique de la situation et de faire des propositions après avoir consulté largement l'ensemble des parties prenantes** ». Plusieurs responsables politiques ont exprimé leur crainte que la crise sanitaire empêche les candidats de faire campagne dans des conditions apaisées. **François BAYROU**, **président du Modem**, ou encore **Richard FERRAND**, le Président de l'Assemblée Nationale, ont appelé à un report des élections régionales et départementales. De son côté, le Mouvement radical, en la personne de son Président **Laurent HENART**, a demandé au Gouvernement de prendre « en urgence » des mesures pour permettre le vote à distance.



Rappel sur les modalités de report :

Dans ces dernières décisions relatives au report d'élections (Décision 2013-667 DC du 16 mai 2013 sur l'élection des conseillers départementaux et Décision 2020-849 QPC du 17 juin 2020 sur le report des élections municipales), le conseil constitutionnel a rappelé les justifications relatives au report d'élections.

- Justifier d'un motif d'intérêt général : le Conseil constitutionnel rappelle que le législateur a prévu des possibilités de report de scrutin pour des « impératifs d'intérêt général », notamment si des événements sont susceptibles « de porter atteinte à la règle de l'égalité devant le suffrage, et de favoriser l'abstention ».
- Respecter une périodicité raisonnable : s'agissant du délai de report, la jurisprudence du Conseil constitutionnel de 2013 a jugé « ce report, limité à un an, n'a pas pour effet de méconnaître le principe selon lequel les électeurs doivent être appelés à exercer leur droit de suffrage selon une périodicité raisonnable ». □ Prévues en mars 2021 par la loi 2015-29 du 16 janvier 2015, les élections régionales devraient être reportées de plus d'un an afin de tenir compte de l'organisation des élections présidentielles en mai 2022. Organisées dans la foulée des élections présidentielles et législatives (ex. Septembre 2022), le report serait de 18 mois. C'est donc cette question du délai qui pourrait rendre difficile le report de ces élections.

Changements à la présidence de six départements après les élections sénatoriales

Six présidents de conseils départementaux ont été élus sénateurs le 27 septembre dernier : **François BONNEAU** (DVD) en Charente, **Alain CADEC** (LR), dans les Côtes d'Armor, **Denis BOUAD** (PS) dans le Gard, Gilbert FAVEAU (DVD) dans les Deux-Sèvres, **Laurent SOMON** (LR) dans la Somme et **Bruno BELLIN** (LR) dans la Vienne.

Ils ont été remplacés par : **Jérôme SOURISSEAU** (UDI) en Charente, **Romain BOUTRON** (LR) dans les Côtes-d'Armor, **Hervé de TALHOUËT-ROY** (LR) dans les Deux-Sèvres, **Stéphane HAUSSOULIER** (DVD) dans la Somme et **Alain PICHON** (LR) dans la Vienne.

A noter que le successeur de Denis BOUAD (Gard) n'a pas encore désigné, les élections étant prévues fin novembre.

Suivre et analyser la préparation des élections régionales sur vos enjeux

Les régions mettent en œuvre de nombreux projets de développement économique et industriels et interviennent sur des enjeux de vie quotidienne qui vont par exemple de la mobilité au logement, à l'alimentation....

Les élections régionales seront un moment de dialogue, d'échanges et de débats.

Les premiers candidats sont annoncés et des propositions commencent à être présentées.

SEANCE PUBLIQUE suit les débats des élections régionales et les spécificités territoriales (enjeux politiques, développement économique, transition écologique...) et analyse les candidatures et ceux qui les portent.



RÉFORME TERRITORIALE : DERNIÈRES ACTUALITÉS

Vers un projet de loi 4D ?

Le 3 octobre dernier, **Jacqueline GOURAULT**, Ministre de Cohésion des Territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, a reçu le nouveau Bureau de France Urbaine pour une matinée de dialogue sur les dernières actualités des territoires.

La réunion s'est conclue par un **temps d'échange autour du projet de loi dit « 3D » (Décentralisation, différenciation et déconcentration)**, qui sera présenté en Conseil des ministres **avant la fin de l'année 2020**. Les concertations dans les territoires et avec les différentes fédérations d'élus ont repris depuis le **5 octobre 2020, en vue d'un examen du texte devant le Parlement au 1er semestre 2021**.

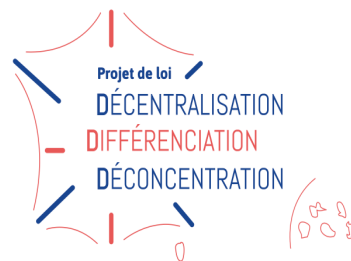
Le texte pourrait être aussi affublé d'un **4^e « D » pour « décomplexification »**. Un ajout souhaité par le nouveau Premier ministre, Jean Castex. « *Il ne s'agit pas d'une nouvelle strate au texte* », a pris soin de préciser Jacqueline GOURAULT. « **Chaque fois, nous devons collectivement nous demander : est-ce que cette mesure simplifie ou non notre action et celle des élus locaux ?** ».

France Urbaine a rappelé la nécessité de connaître dans les meilleurs délais les propositions qui ont vocation à être retenues dans le projet de loi, parmi la cinquantaine de propositions concrètes soumises par France urbaine.

L'association a aussi appelé ne pas affaiblir l'ambition initiale de ce texte, dont l'objectif est de **parfaire la décentralisation pour rendre plus lisible et plus efficace l'action publique**, et de promouvoir la différenciation pour s'assurer que chaque territoire puisse disposer d'un cadre juridique simplifié et adapté à ses spécificités.

« *Ce projet de loi avait tout son sens avant la crise sanitaire : celle-ci l'a rendu encore plus nécessaire et urgent. Notre pays ne peut plus faire l'économie d'une confiance renforcée et concrète dans ses territoires, et ce texte doit l'incarner.* » (**Johanna ROLLAND**, Maire de Nantes et Présidente de France Urbaine)

Enfin, la Ministre a confirmé que le 3 novembre, elle sera « au Sénat pour débattre du projet de loi organique sur l'expérimentation, dont l'examen en commission des lois du Sénat s'est achevé le 28 octobre. Pour rappel, ce texte permet une simplification du recours aux expérimentations locales et prévoit de nouvelles issues au terme de celles-ci. Suivant l'avis de ses rapporteurs, la commission des lois a adopté le projet de loi organique, en clarifiant les issues possibles à l'issue de l'expérimentation et en renforçant son évaluation, consubstantielle à la méthode expérimentale.



France urbaine @France_urbaine - 23 oct.
Projet de loi dit « 3D » : France urbaine appelle à garder le cap de l'ambition initiale.

Pour @Johanna_Rolland, « Notre pays ne peut plus faire l'économie d'une confiance renforcée et concrète dans ses territoires, et ce texte doit l'incarner. » bit.ly/2TjAy62



Jean Castex et 8 autres personnes

Expérimentations locales : le Sénat adopte le projet de loi organique en première lecture

Le Sénat a adopté le 3 novembre le projet de loi organique relatif à la simplification des expérimentations mises en œuvre sur le quatrième alinéa de l'article 72 de la Constitution. Ce texte est le premier volet des projets de décentralisation du quinquennat, avant la présentation du texte 3D. Il a notamment pour objet de simplifier le recours aux expérimentations locales qui sont autorisées depuis 2003 mais qui ont été jusqu'ici peu mises en œuvre.

Le Sénat a adopté les propositions de lois constitutionnelle et organique « pour le plein exercice des libertés locales »

Le Sénat vient d'adopter une **proposition de loi constitutionnelle et une proposition de loi organique « pour le plein exercice des libertés locales »**, déposées par Philippe BAS, sénateur (LR) de la Manche, ancien président de la commission des Lois. Ces textes avaient été élaborés après la présentation par le Sénat de **ses 50 propositions « Pour une nouvelle génération de décentralisation »** préparées par un groupe de travail qui avait réuni les présidents des groupes politiques du Sénat et les présidents des commissions des lois.

Les grands objectifs :

- Assurer une représentation équitable des territoires en redéfinissant, pour les élections locales, la limite maximale d'écart de représentation démographique entre collectivités.
- Adapter les compétences des collectivités aux réalités locales en renforçant le pouvoir réglementaire local en permettant aux collectivités et à leurs groupements de déroger aux dispositions législatives ou réglementaires qui régissent l'exercice de leurs compétences, en autorisant le législateur à attribuer des compétences différentes à des collectivités territoriales appartenant à une même catégorie, en constitutionnalisant la clause de compétence générale des communes.
- Garantir les ressources financières des collectivités territoriales en redéfinissant la notion de « ressources propres » et en garantissant une compensation financière adéquate à l'exercice de compétences par les collectivités territoriales.

Le texte a été déposé sur le bureau de l'Assemblée Nationale le 20 octobre.

FINANCES LOCALES

Réforme de la fiscalité locale : l'Institut des Politiques Publiques publie une note d'analyse

L'Institut des Politiques Publiques (IPP) vient de publier une note commanditée par l'Assemblée des Communautés de France (AdCF) et l'Institut pour la Recherche de la Caisse des Dépôts afin **d'évaluer la réforme relative à la réallocation de la fiscalité locale suite à la suppression de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales.**

Pour rappel, la suppression de la TH sur les résidences principales **correspond à une perte de recettes fiscales de 21,6 milliards d'euros pour le bloc communal (communes et EPCI).**

Les mesures de compensation prévues par la loi de finances de 2020 : transfert aux communes du taux des départements de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB). Les EPCI et les départements (qui perdent leur TFPB) seraient compensés par une fraction de recettes de la TVA.

L'étude s'intéresse au mécanisme de transfert de la TFPB et tente de démontrer que ces transferts risquent de ne pas être viables sur le long-terme, dans la mesure où ils dépendraient des caractéristiques des collectivités au moment de la réforme. Idem pour le transfert de TVA.

L'étude montre également que la suppression de la TH a des conséquences de premier ordre sur les politiques publiques locales :

- Manque d'internalisation des résidents non-proprétaires des coûts des biens publics locaux ;
- Détérioration de la transparence fiscale (les propriétaires pouvant davantage être incités à répercuter tout ou partie de leur TFPB sur les loyers).



EN BREF

Un nouveau conseiller au cabinet de Jacqueline GOURAULT

Gabriel MORIN vient d'être nommé conseiller collectivités et institutions locales au cabinet de Jacqueline GOURAULT, Ministre de la Cohésion des Territoires et des Relations avec les collectivités territoriales.



Né en 1984, diplômé de l'IEP de Grenoble et de l'ENA (promotion « Jean ZAY ») Gabriel MORIN a notamment été conseiller chargé de la réforme du Grand Paris auprès du préfet de la région Ile-de-France, préfet de Paris. Il a aussi été conseiller « budget, administration territoriale de l'Etat » au cabinet de Christophe CASTANER, Ministre de l'Intérieur.

Sénat : la délégation aux collectivités territoriales et à la décentralisation a constitué son bureau

Lors de sa réunion constitutive du 22 octobre 2020, la délégation aux collectivités territoriales et à la décentralisation élu sa **présidente, Françoise GATEL** (Ile-et-Vilaine - Union centriste).



Née en 1953, Françoise GATEL est sénatrice depuis 2014. Maire de Châteaugiron de 2001 à 2017, elle a aussi été présidente de l'Association des Maires d'Ile-et-Vilaine.

DES OFFRES SEANCE PUBLIQUE EN VISIO ET LIEES AUX TERRITOIRES

MASTERCLASS AFFAIRES PUBLIQUES TERRITOIRES - RETOURS D'EXPERIENCES

SEANCE
PUBLIQUE
FORMATION

VENREDI 11 DÉCEMBRE 2020



Construire son influence territoriale

- Analyser les débats institutionnels liés aux territoires et évolutions législatives
- Décoder l'écosystème local, les enjeux et les hommes
- Intervenir sur une décision locale
- Décliner une stratégie nationale dans les territoires, règles, pièges et recommandations
- Construire une démarche d'ancrage territorial
- Négocier et développer un projet de territoires

Pour vous inscrire : [cliquez-ici](#).

Contact :

Clément MORILLION, Directeur Conseil | cmorillion@seance-publique.com - : 01 70 39 51 85.

Formations délégués régionaux en visio

Formez vos délégués et référents régionaux aux enjeux de développement dans les territoires pour faire comprendre la clé des méthodes d'influence régionale. Recherchez la déclinaison de plans d'actions adaptés à chaque territoire.

SEANCE PUBLIQUE accompagne des entreprises ou fédérations pour construire des modules de formation pratiques pour les référents régionaux : Monter des partenariats, négocier et rechercher des financements, organiser des rencontres et échanges, intégrer les exigences de concertation, développer son influence et travailler son ancrage local.

Pour en savoir plus : [cliquez-ici](#).

Contact :

Clément MORILLION, Directeur Conseil | cmorillion@seance-publique.com - : 01 70 39 51 85.



SEANCE PUBLIQUE DECRYPTE LES PLANS DE RELANCE REGIONAUX

VENREDI 20 NOVEMBRE, de 8h30 à 10h – Visioconférence ZOOM

Groupe Territoires

Lilla MERABET, Vice-présidente de la Région Grand Est chargée de la Compétitivité, de l'Innovation et du Numérique

les plans de relance régionaux et le « Business Act Grand Est »

Pour vous inscrire, [cliquez ici](#)

- Quelle collaboration Etat/région pour assurer un déploiement efficace du plan de relance ?
- Quelles priorités stratégiques inscrire dans les CPER et les accords de relance pour construire le « monde d'après » ?

Les échanges porteront aussi sur le projet de relance économique de la Région Grand Est baptisé « **Business Act Grand Est** » et qui vise à relever **les défis de la transition écologique et de la transformation industrielle et économique**.

Dans le cadre de notre tour de France des plans de relance régionaux, la prochaine rencontre du Groupe Territoires se fera autour d'Isabelle PERDEREAU, conseillère régionale d'**Île-de-France**, présidente de la commission développement économique et innovation.

Grand Est
ALSACE CHAMPAGNE-ARDENNE LORRAINE



Région
Île de France